

Le mot du Maire

Chères Peyniérennes, chers Peyniérens,

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays.

Comme vous le savez, les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte.

Cette année, la commune de Peynier est concernée par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera du 20 janvier au 19 février 2005. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation. ■

Christian BURLE,
Maire de Peynier.



Projets communaux 2005

A l'occasion de la présentation des vœux aux Peyniérens, Christian Burle a dessiné les grandes lignes des projets communaux pour cette nouvelle année.

- création d'un parking (25 places) avec arrêt de bus entre le Centre Socioculturel et l'avenue de la Libération,
- pose de la première pierre des logements sociaux (locatifs et accès à la propriété) à la sortie du village,
- création d'une salle multisports à la Garenne pour les activités sportives des associations Peyniérennes,
- inauguration du théâtre de verdure avant l'été,
- poursuite du projet pour la création d'une nouvelle station d'épuration pour le village,
- poursuite de la transformation du POS de Peynier en Plan Local d'Urbanisme,
- étude d'un projet touristique autour de la Garenne.

Cette liste, bien évidemment, n'est ni figée ni exhaustive et pourra évoluer dans la mesure des budgets au fil de l'année.

Un hôtel à la Garenne ? : Quand la presse crée la polémique

Afin de rassurer les Peyniérens, qui ont pu lire dans les colonnes du quotidien La Provence (édition du 10 janvier), qu'un projet de complexe hôtelier allait voir le jour dans le cadre particulièrement prisé des Peyniérens : « La Garenne », nous souhaitons apporter quelques précisions sur ce projet annoncé par Monsieur le Maire lors de la présentation de ses vœux à la population.

La municipalité est consciente de la beauté du site de la Garenne. C'est d'ailleurs pour préserver la qualité de ce site, cher aux Peyniérens, d'une vaste zone de tentes et de caravanes que l'implantation d'un petit hôtel de style totalement intégré a été privilégiée.

Ce projet sera adapté à la commune de Peynier, il ne s'agit pas de construire un bâtiment de grande importance comme on peut en voir apparaître dans les communes voisines, mais d'une bâtisse stylée qui pourrait à terme remplacer dans le cœur des Peyniérens la ferme du Puits de Lauris, hélas disparue..



Des solutions innovantes pour l'entretien des espaces boisés

Dans le cadre de la politique de débroussaillage, d'entretien et de protection de nos espaces boisés, la commune de Peynier, en collaboration avec l'ONF et le CERPAM, essaie de promouvoir l'implantation de troupeaux sur notre domaine forestier local.

Des contacts avancés ont été pris avec un éleveur de mouton dans le Crau, qui à titre expérimental doit faire pâturer les ovins à partir de ce printemps 2005 et participer ainsi à l'entretien de nos bandes débroussaillées de sécurité.

De même, dès la fin de ce mois, la Badarusse, remise en état par les soins des bénéficiaires des mesures initiés par le PLIE du Pays d'Aix (chantiers d'insertions), va profiter d'un second passage des ces chantiers dans le cadre du suivi et du maintien à niveau des opérations effectuées l'année dernière.



Points d'apport volontaire, ramassage des encombrants ou déchetterie trois moyens de vous débarrasser de vos déchets proprement

En parcourant les rues de notre beau village nous regrettons de constater des dépôts sauvages d'encombrants au pied des conteneurs réservés aux déchets ménagers.

Nous vous rappelons à cet effet :

- qu'il existe des points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les emballages : avenue Jean Jaurès, chemin de Boudian, hameau des Michels, l'Audiguier, la Corneirelle, CD908, chemin du Bâtard.
- que depuis le mois de mars 2003 les services municipaux effectuent un ramassage gratuit des encombrants les 1er et 3ème lundis du mois sur simple demande en Mairie au 04 42 53 05 48,
- que la déchetterie du Pays d'Aix est à la disposition de tous les Peyniérens du lundi au samedi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 et le dimanche de 09H00 à 12H00.

Quand Ecologie rime avec Economie

De nombreuses applications solaires thermiques, qu'elles soient individuelles ou collectives, présentent désormais une excellente maturité technique. Des solutions solaires éprouvées permettent aujourd'hui d'épargner une large part des énergies conventionnelles et de contribuer ainsi à la protection de notre environnement. Dans le cadre de sa mission de promotion des énergies renouvelables, l'ADEME a mis en place "Plan Soleil" (ex-Hélios 2006), un programme national 2000/2006, destiné à amplifier la diffusion de ces applications sur le terrain et à la soutenir par des aides publiques conséquentes.

Les mécanismes incitatifs de Plan Soleil sont opérationnels sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Les aides cumulées de la Région P.A.C.A. (700 euros), de l'ADEME (environ 700 euros) et de la Communauté du Pays d'Aix (700 euros), permettent de couvrir plus de 50% de l'investissement.

Les domaines d'application aujourd'hui concernés par l'attribution de subventions publiques sont les suivants :

Applications individuelles (maisons d'habitation) :

- chauffe-eau solaire individuel (CESI), pour la production d'eau chaude domestique,

- système solaire combiné (SSC), pour la production conjuguée d'eau sanitaire et de chauffage d'ambiance des pièces.

Applications collectives (immeubles d'habitation et bâtiments tertiaires de tous types) :

- production collective d'eau chaude sanitaire.
- Les avantages de ces applications sont nombreux sur l'environnement :
- En remplacement d'un chauffe-eau électrique, le retour sur investissement est de 5 ans, ensuite le chauffage de l'eau est gratuit, 1 m³ de capteur = 350 kg de CO² évités par an (en remplacement du fioul), c'est aussi une voiture qui roule 2500 km,
- L'énergie solaire est inépuisable et gratuite,
- Dans notre région, 60 à 80% des besoins de chauffage de l'eau peuvent être assurés par l'énergie solaire.

Renseignements à l'Espace Info Energie du Pays d'Aix au 04 42 92 48 12.



AGENDA JANVIER, FEVRIER, MARS

Agenda Janvier

Dimanche 23 janvier :

- Concert de l'Orchestre Symphonique du Pays d'Aix à 17H00 au Centre Socioculturel.
Renseignements : 04 42 53 16 40



Samedi : 29 janvier :

- Soirée des ateliers Dorémi. Concert des élèves des ateliers et soirée dansante ouverte à tous à 20h30 au Centre Socioculturel. Participation : 5 €.
Inscriptions et renseignements : 04 42 53 10 52

Dimanche 30 janvier :

- Spectacle « La pastorale Maurel », organisé par Peynier Fêtes avec la troupe « l'escolo de la nerto » à 15H00 au Centre Socioculturel.
Inscriptions et renseignements : 04 42 53 08 74

Agenda Fevrier

Dimanche 6 février :

- Repas des aînés offert par la Municipalité, à l'occasion de la nouvelle année, à 12H00 au Centre Socioculturel.

Mercredi 9 février :

- Aïoli traditionnel des cendres, organisé par la ville de Peynier en partenariat avec Peynier Fêtes, à 12H00 au Centre Socioculturel. Participation : 18 €.
Inscriptions et renseignements en Mairie : 04 42 53 05 48

Agenda Mars

Samedi 5 mars et dimanche 6 mars :

- Théâtre avec la compagnie « la belle aventure » de Puy-loubier qui proposera 2 représentations : "l'anglais tel qu'on le parle" de Tristan BERNARD et "la poudre aux yeux" d'Eugène LABICHE. Les fonds recueillis seront utilisés afin d'améliorer le séjour des enfants à l'hôpital.

Samedi 12 mars :

- Tournoi de bridge de printemps, organisé par le Peynier Bridge Club, au foyer des Aînés.
Renseignements au : 04 42 53 05 40



Dimanche 13 mars :

- Concours de tir à l'arc 3D, organisé par la section de tir à l'arc du Foyer rural. Concours inscrit au calendrier des compétitions de la Ligue de Provence de tir à l'arc. Toute la journée, sur la base de loisirs de la Garenne et sur le site du Puits de Lauris.
Renseignements : 04 42 53 05 49

Dimanche 13 mars :

- Randonnée au barrage de Bimont et à la Sainte Victoire proposée par Peynier Sports Nature.
Renseignements : 06 09 14 30 87

Samedi 26 mars :

- Repas des semailles, proposé par l'Estello di vent, à 12H00 à la Garenne.
Inscriptions et renseignements : 06 09 86 46 68

Respectons la voie publique et ses usagers !

L'incivilité que nous rencontrons à Peynier ne cesse de s'amplifier. Suite à des plaintes d'habitants du village concernant les déjections canines, le code de la voirie routière (article R116-2 relatif à la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 parue au journal officiel du 23 décembre 1992 en vigueur le 1er mars 1994) sera appliqué.

Nous vous recommandons par conséquent de ne pas laisser, de ne pas répandre ou de ne pas jeter sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité publique ou d'incommoder le public.

La violation de cette disposition pourra être punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros (contravention de cinquième classe).



Bruit de voisinage : extrait du Code de la Santé Publique

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques), ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants.

Les jours ouvrables 08H30 à 12H00 / 14H30 à 19H30
Le samedi 09H00 à 12H00 / 15H00 à 19H00
Le dimanche et les jours fériés 10H00 à 12H00

FRANC : quand tu nous tiens !!!

17 février 2005 : c'est la date limite pour échanger vos dernières pièces en FRANCS contre des EUROS auprès d'une perception ou de l'une des succursales de la Banque de France. Pour les billets, le délai d'échange court jusqu'au 17 février 2010.



Nouveaux horaires :
le lundi de 15h à 19h
et du mardi, au
samedi
de 9h à 12h
et de 14h30 à 19h
Fermé le dimanche
et jours fériés

5, Z.A. La Burlière 13530 TRETS
Tél. 04 42 29 27 97

Votre magasin ne distribue pas d'article textile

PEYNIER infos
N° 19 - 4ème trimestre 2004

Rédaction : Commission communication

Conception et réalisation : Stéphane RAPUZZI
Crédits photos : Stéphane RAPUZZI

Impression : Média Plus communication

Mairie de Peynier - 9, Cours Albert Laurent - 13790 PEYNIER
Internet : <http://www.peynier.fr> - E-Mail : peynier.infos@ville-peynier.fr

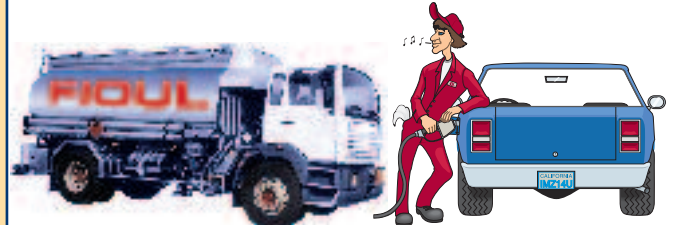


Auto Service Polinacci

STATION SERVICE

RELAIS S^{te} CROIX PEYNIER

Livraison de Fioul à domicile



Tél.: 04 42 53 06 15

Tél.: 04 42 53 11 11

AUTOCARS BURLE

15 avenue René Cassin
13530 TRETS

Tél : 04 42 29 31 74
Fax : 04 42 61 37 16

Vernis au Tampon

Restauration de Meubles
et Objets Anciens

Didier Perreau
6, Clos de la Loge - 13790 Peynier
☎ 04 42 51 55 25 - ☎ 06 06 69 58 78
✉ mail : vernis-au-tampon@wanadoo.fr
<http://vernis-au-tampon.wanadoo.fr>

Sté nouvelle Procédé

Giordanengo



- FONTAINES - BASSINS
- JARDINIÈRES
- PILIERS DE PORTAILS
- ESCALIERS

ZA le Verdalaï - CD6

13790 PEYNIER

Fax : 04 42 53 09 33

E-mail : giordanengo2@wanadoo.fr

04 42 53 48 02